

PROCESSUS DE LA REFORME DE LA CEFDHAC: JUSTIFICATION ET RESULTATS

**6^e CEFDHAC,
Libreville, 20-22/11/07**

Raymond NDOMBA-NGOYE, SEA/COMIFAC

SOMMAIRE

1. Genèse de la CEFDHAC
2. Contexte de la réforme
3. Justification de la réforme
4. Organisation du processus
5. Gestion du processus
6. Résultats

1. GENESE DE LA CEFDHAC

- **Septembre 1996:** Lancement de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) à Brazzaville
- **De juin 1998 à mai 2004:** Tenue de 4 sessions CEFHDAC respectivement à Bata, Bujumbura, Kinshasa et Yaoundé
- **Juin 2002:** Adoption des statuts CEFDHAC à Kinshasa par l'ensemble des parties prenantes
- **Février 2005:** Signature du Traité COMIFAC précisant les relations organiques avec la CEFDHAC

2. CONTEXTE DE LA REFORME_{1/2}

- Engagement politique au plus haut niveau des Etats de la sous-région avec la tenue du Sommet des Chefs d'Etat en mars 1999 (Ydé)
- Modification du paysage institutionnel sous-régional avec la création de la COMIFAC (déc.2000) qui est l'instance politique d'harmonisation, de coordination et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers

2. CONTEXTE DE LA REFORME_{2/2}

- Signature du Traité constitutif COMIFAC avec un rôle clarifié de la CEFDHAC (gestion processus de concertation au sein forum sous-régional et fora nationaux)
- Instruction des Chefs d'Etat d'assainir et redynamiser les institutions sous-régionales spécialisées de la COMIFAC
- Evaluation de la CEFDHAC par DGIS/UICN en Oct. 2005 qui relève les faiblesses structurelles et organisationnelles de la CEFDHAC

3. JUSTIFICATION DE LA REFORME

- Recentrer et redynamiser la CEFDHAC afin qu'elle joue pleinement son rôle (**plateforme de concertation et de dialogue proposant des recommandations concrètes au niveau décisionnel**) auprès de la COMIFAC (**Instance de décision**)
- Achever la réforme institutionnelle et l'organisation interne de la CEFDHAC: compléter les instruments réglementaires, clarifier les rôles entre la coordination CEFDHAC et l'agence de facilitation, etc.

4. ORGANISATION DU PROCESSUS

- Mise en place Comité Technique (CT): 13 février 2006
décision du Président en exercice,
- Modération: assurée par la SNV
- Composition: 10 membres représentant
 - Président en exercice, UICN, COMIFAC, REPALEAC, REPAR, Réseau Jeunes, REFADD, GTZ, SCAC, WWF
- Missions:
 - Élaborer une proposition des statuts,
 - Élaborer un règlement Intérieur,
 - Élaborer une convention de collaboration CEFDHAC - COMIFAC et un plan organisationnel,
 - Appui à l'organisation 6^e CEFDHAC

5. GESTION DU PROCESSUS_{1/3}

- 03.05.06: Tenue du 1^{er} CT

- Identification et connaissance mutuelle des membres,
- Clarification du mandat du Comité,
- Identification des instruments de travail

- 30.05.06: Tenue du 2^e CT

- Validation des mandats donnés par chaque structure représentée,
- Examen et validation de l'offre Financière et Technique, validation de la méthodologie et du chronogramme de mise en œuvre

5. GESTION DU PROCESSUS_{2/3}

- 12/13 .12. 06: Tenue du 3^e CT
 - Examen et analyse des textes organiques et statutaires (*Proposition de Reforme Organisationnelle, Statuts, RI et Convention COMIFAC – CEFDHAC*) présentés par les Consultants,
 - Préparation de la 6^e Conférence
- 03/04.04.07: Tenue du 4^e CT
 - Validation et réception des textes organiques et statutaires,
 - Élaboration de la stratégie de diffusion des textes
 - Préparation de la 6^e CEFDHAC

5. GESTION DU PROCESSUS_{3/3}

- De mai à nov. 07:
 - Diffusion des textes de la réforme;
 - Organisation de 02 réunions préparatoires à Douala et Libreville

6. RESULTATS DE LA REFORME

1. Vision et Misions Clarifiées:

➤ Vision: *Forum dynamique de dialogue et d'échange favorisant la concertation multi acteurs en vue de l'adhésion et l'implication des parties prenantes au processus de la gestion durable des écosystèmes et des forêts de l'Afrique centrale*

➤ Missions:

- ✓ Organiser des débats politiques et techniques à travers les foras nationaux et sous-régionaux ;
- ✓ Canaliser vers la COMIFAC et le PFBC, le produit des discussions, analyses et recommandations issues des différentes parties prenantes

6. RESULTATS DE LA REFORME

- ✓ Favoriser la cohérence des politiques en matière de gestion forestière ;
- ✓ Favoriser la dissémination des informations représentant l'état de la gestion des ressources forestières d'Afrique centrale, notamment les initiatives innovantes
- ✓ Suivre et contribuer à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC, du Plan d'Action Environnemental du NEPAD et de la Déclaration Ministérielle AFLEG/Plan d'Action FLEGT de la Commission Européenne

2. Textes organiques et statutaires

élaborés: *statuts et règlement Intérieur, convention COMIFAC/CÉFDHAC, Proposition organisationnelle*

MERCI